DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 AVRIL 2023

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Adhésion de la Ville à l'association « Elus, santé publique et territoires »

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 14 avril 2023 par voic d'affichages notifié le

transmis en sous-préfecture le 14 avril 2023 et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2023



L'an deux mille vingt trois, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 avril deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI. Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET. Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame Madame ANDRE. MEUNIER. BRELURUS. Madame NASRI. Monsieur BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE. Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur de BEAULAINCOURT arrive au dossier 23 B 08

Avaient donné procuration:

Monsieur BASSINE à Madame MACE Madame GRANDPIERRE à Monsieur SAUDO

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20230413-23-B-21-DE Date de télétransmission : 14/04/2023 Date de réception préfecture : 14/04/2023 **N° DE DOSSIER** : 23 B 21

OBJET: ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION « ELUS, SANTE PUBLIQUE ET

TERRITOIRES »

RAPPORTEUR: Monsieur SALLE

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

L'association « Elus, santé publique et territoires » est un réseau national d'élus, créée en 2005 à l'initiative d'élus locaux en charge de la Santé, désireux d'œuvrer avec les pouvoirs publics pour que la santé devienne l'un des champs des politiques municipales.

Elle regroupe des élus de communes et de leurs groupements souhaitant contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé par la promotion des politiques locales de prévention, promotion et éducation à la santé.

L'association leur apporte un lieu d'échange et de réflexion et les aide à définir des lignes d'action cohérentes. Elle se positionne comme partenaire privilégié de l'État, central et déconcentré, pour parvenir à faire de la santé publique un objet de débat politique local et d'action de la Ville.

Elle accompagne également les collectivités dans le développement de programmes territoriaux de santé et la mise en œuvre de démarches telles que les Ateliers santé ville, les Conseils locaux de santé mentale, les Contrats locaux de santé.

Dans le cadre de la politique Santé que la ville porte depuis plusieurs années et au regard des enjeux majeurs auxquels nous sommes confrontés au niveau des territoires (accès inégal à la santé, pandémies, désertification médicale, prévention...), l'adhésion à cette association permettra d'enrichir les réflexions municipales et de partager les expériences.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association « Elus, santé publique et territoires » pour 2023.

La cotisation annuelle s'élève à 185€.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à l'association « Elus, santé ublique et territoires » pour l'année 2023, à verser le montant annuel de l'adhésion correspondant et à signer tous les documents se rapportant à cette nouvelle adhésion.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye



« Élus, santé publique & territoires » (ESPT)

Association Nationale des Villes pour le Développement de la Santé Publique

BULLETIN D'ADHESION

Cotisation 202...

La 1^{ère} adhésion doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal, une facture et les statuts de l'association vous seront envoyés à réception de ce bulletin complété.

Nom de la ville / de l'interco. : Région :	
Département :	
• Adresse de l'Hôtel de ville/ du siège de l'Interco. :	
Code Postal :	
Adresse de facturation (si différente):	
 Coordonnées de l'élu(e) référent : Elle sera représentée par : Monsieur ou Madame : 	
Mandat et délégation :	
Tél(s) :	
Mail(s):	
 ✓ Coordonnées d'un.e technicienne (Responsable de la Di dynamique territorialisée de santé (ASV, CLS, CLSM) e référent, chargé des questions de santé: Monsieur ou Madame :	et/ou d'un.e membre du cabinet de l'élu.e
Tél(s) :	
Mail(s):	
Cotisation: La cotisation minimale de base est indexée sur le Modalité de calcul (à compléter par la collectivité): Nombre d'habitants	
La collectivité verse la somme de :	euros,
Le montant de la cotisation ne peut être inférieur à 2	20,00 €, ni supérieur 5000,00€.¹
Modalités de paiement : par virement au Crédit Coopératif ag 08004409280 / Code Banque 42559 / Code Guichet 10000 / CI IBAN FR76 4255 9100 0008 0044 0928 071 / Code Bic CCOPFR	lé de RIB 71
Fait à	Le
	Signature (Nom et qualité du signataire)

¹ Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2012, le procès-verbal est disponible sur simple demande.